

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 décembre 2013

Compte-rendu sommaire

Le deux décembre 2013, à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de PANOSSAS, légalement convoqué le 25 novembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Pierre PERROT, Maire.

PRESENTS : PERROT Pierre – LIATARD Pierre - MICHUT Louis - CANDY Christophe - CHIPON Monique - MOUNIER-POULAT Jérôme - MONICHON Marcel - DURAND Annie - BORDEL Yves

ABSENTE EXCUSEE : Véronique LINO (a donné pouvoir à Pierre LIATARD)

SECRETAIRE DE SEANCE : P. LIATARD

19 h 30 : Ouverture de la séance :

Après lecture du compte-rendu des délibérations de la réunion précédente, Monsieur Pierre PERROT, Maire, déclare la séance ouverte.

D.2013.071 RENOUELEMENT CONTRAT MAINTENANCE SITE INTERNET

Monsieur le Maire rappelle qu'il était nécessaire de renouveler le contrat de maintenance du site internet de la commune avec la société SS2i. Le contrat proposé était d'une durée de 48 mois avec un montant trimestriel de 363 € HT (soit 1852 € 36 TTC par an). Les élus avaient émis le souhait de réduire la durée, afin que l'équipe municipale qui suivra puisse choisir son prestataire.

La société a donc proposé par courrier du 04/11/2013 un contrat sur une durée de 12 mois, pour un montant de 1 452 € par an. Monsieur Jérôme MOUNIER-POULAT signale qu'il avait noté 13 mois avec une facture de 1 mois sur décembre et 12 mois en janvier. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour renouveler le contrat de maintenance du site internet avec la société SS2i, pour une durée de 12 ou 13 mois.

RENOUELEMENT DU PARC COPIEURS et IMPRIMANTES

Le contrat de maintenance est terminé pour le copieur de l'école, et celui de la Mairie arrive également à terme. La société en charge du contrat propose de réfléchir sur un renouvellement global du parc. Le conseil municipal donne son accord pour lancer une consultation en ce sens.

POINT SUR LES TRAVAUX

Renforcement du réseau d'eau hameau de Serre

Pierre LIATARD informe les élus que la tranche de renforcement de l'alimentation en eau de Serre, entièrement prise en charge par le Syndicat des Eaux de Chozeau-Panossas, est pratiquement terminée (réception partielle lundi 09.12), il reste à réaliser le revêtement en bicouche. Ce dernier sera réalisé lorsque les températures le permettront.

Chantier Fuziers :

Les travaux de sécurisation de la voirie sont terminés, la signalisation verticale a été posée ce lundi 02.12. Il reste la pose de la résine colorée sur les plateaux ralentisseurs et sur les bandes du parking.

AMO : la remise de l'analyse de la société chargée de l'étude portant notamment sur le projet de création ou aménagement d'un local technique et d'une salle de réunions doit avoir lieu le mercredi 04 décembre. Un rendu pourra ensuite être donné auprès du conseil municipal.

Radars pédagogiques : l'entreprise en charge de la pose des appareils a été relancée la semaine dernière, Pierre PERROT se charge de les recontacter.

Rénovation sanitaires et Rénovation de l'église : Pierre PERROT rappelle que les travaux ne pourront se réaliser que sous réserve d'octroi des subventions, qui ne sont à ce jour pas programmées avant 2015.

Valorisation petit patrimoine : les travaux sont terminés. L'entreprise SIBUT a fait parvenir sa facture, l'association les amis du patrimoine devrait faire parvenir la sienne dans la semaine.

RYTHMES SCOLAIRES

Annie DURAND rappelle le travail qui a été réalisé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Différentes possibilités (6) ont été émises, avec des avantages ou inconvénients pour chacune d'entre elles. Le conseil d'école a validé la proposition de 3 x 1 heure d'activité, avec une fin d'école à 15 h 25, notamment le vendredi. Les institutrices ont souhaité que ce jour soit inversé avec le mardi, afin de pouvoir prévoir le soutien en début de semaine plutôt qu'à la fin. Le conseil d'école a validé cette modification. Annie DURAND rappelle qu'une réunion à laquelle ont été conviés les élus délégués aux écoles et les directrices des écoles est de nouveau organisée mardi 03 décembre. Il s'agit de vérifier que tout est conforme dans cette proposition qui a été affinée pour prendre en compte les modifications demandées, les temps d'accueil, de restauration et de garderie sur chaque commune. Chaque personne conviée a reçu le tableau détaillé lui permettant de pouvoir vérifier que tout est conforme par rapport à l'organisation projetée. Le conseil municipal adopte cette proposition, sous réserve que les transports scolaires s'adaptent aux modifications demandées.

CONVENTION RASED

Annie DURAND présente la convention relative aux dépenses de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté conclue avec la commune de Chamagnieu.

Cette convention stipule que les dépenses de fonctionnement du RASED (psychologue scolaire notamment) sont à la charge des communes. A ce titre, la participation demandée est fixée à 1 € par enfant scolarisé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la commune de Chamagnieu, au titre de l'année scolaire 2012/2013 et 2013/2014.

CONSEIL D'ECOLE

Le compte-rendu n'est pas encore parvenu en Mairie. Monsieur MOUNIER-POULAT fait un bilan succinct. Un petit mémento sera transmis auprès des parents afin de préciser les conditions d'accès au service garderie.

ATTRIBUTION SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Jérôme MOUNIER-POULAT expose les modalités de financement du voyage scolaire organisé par les classes de Veyssilieu. Le voyage coûte 12 000 euros, les parents participeront à hauteur de 100 euros par enfant, le sou des Ecoles financera 4000 euros, les écoles ont fait des ventes de chocolats et pizzas à hauteur de 1000 euros, il reste à financer 3000 euros. Une subvention est demandée auprès des Mairie de Veyssilieu et de Panossas au prorata du nombre d'enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant l'intérêt de ce voyage, donne son accord pour attribuer une subvention à la coopérative scolaire, au prorata du nombre d'enfants, pour un montant de 1 950 euros.

SUBVENTION SOU DES ECOLES

Pierre PERROT rappelle que le Sou des Ecoles a fait parvenir une demande de subvention, qui avait été évoquée lors de la réunion de conseil précédente. Il propose au conseil municipal de se positionner désormais sur le montant de la subvention à attribuer au Sou des Ecoles.

Il est rappelé que la commune fait face à des charges financières importantes en direction de l'école : elle finance d'une part une partie du voyage scolaire, les entrées et le transport pour la piscine ainsi que d'autres charges. Jérôme MOUNIER-POULAT rappelle qu'il était convenu que le conseil se positionne par rapport aux activités proposées par le Sou et leur bilan financier annuel.

Il est constaté que l'investissement du Sou des Ecoles permet à l'ensemble des enfants de bénéficier de différentes activités, il convient donc de leur verser une aide.

Le conseil municipal, tenant compte qu'il finance de nombreuses charges à destination des écoles, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 15 euros par enfant de Panossas scolarisé dans le cadre du regroupement pédagogique. En conséquence, une subvention de 1 125 euros (pour 75 enfants) sera versée au bénéfice du Sou des Ecoles.

SUBVENTION TENNIS CLUB DE FRONTONAS

Pierre PERROT présente la demande de subvention de l'association « Tennis Club de Frontonas » qui comporte 16 adhérents domiciliés à Panossas.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt de l'existence de ces associations, après en avoir délibéré, décide l'octroi d'une subvention de 160 euros, au titre de l'année 2013-2014.

TARIF ASSAINISSEMENT

Pierre LIATARD présente une analyse des tarifs concernant l'eau et l'assainissement pratiqués sur le secteur. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas appliquer d'augmentation sur le tarif de l'assainissement.

CONVENTION SPA

Pierre PERROT rappelle qu'il est nécessaire de renouveler la convention de fourrière qui inclut la capture et la garde d'animaux. Il est possible de renouveler avec le prestataire actuel qui est la SPA de Lyon et du Sud Est (refuge à Brignais) ou avec la Fondation Clara. Le tarif est fixé respectivement à 0.33 € ou 0.35 € par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire la convention de fourrière complète auprès de la SPA de Lyon et du Sud Est.

CESSATION ACTIVITE CLUB RETROUVAILLES ET AMITIES

Pierre PERROT informe le conseil municipal que le club Retrouvailles et Amitiés cesse son activité, faute d'adhérents et de volontaires pour continuer à gérer l'association.

DESSERTE HAUT DEBIT

Pierre PERROT informe le conseil municipal que la fibre optique sera en service sur la commune dans le premier semestre 2014 (pose de l'armoire en janvier, mise en place de l'alimentation et du réseau fibre en provenance de Moras, basculement prévu vers le mois d'avril). Orange se charge de faire le nécessaire, car la commune est actuellement en saturation de réseau, ce qui lui permettra d'être desservie dès l'année prochaine. Le débit pourra ainsi varier de 8 à 20 Mb/s, 10 clients ne seront cependant pas impactés, et resteront à 512 kb/s.

Louis MICHUT signale qu'en parallèle, le Conseil Général met en place des opérations fibre optique auprès des communes qui resteraient non desservies.

QUESTIONS DIVERSES

Litige avec M. Chanteur : Yves BORDEL demande où en est la demande de Monsieur CHANTEUR. Il informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de sa part. Monsieur PERROT signale qu'une réponse lui a été faite, et Louis MICHUT informe les élus que Monsieur CHANTEUR lui a signalé dans le même temps, qu'il abandonnait sa demande. La Mairie n'a pas reçu d'autre courrier, et reste donc à l'écoute avant la clôture du dossier.

Kit Peillon : Monsieur PERROT se chargera de l'acquisition du kit Peillon. La directrice devra, par contre, afficher la Charte de la laïcité à l'école à l'intérieur des locaux. Il est rappelé que la vitrine d'affichage à l'extérieur avait été demandée pour permettre un affichage plus visible relatif aux informations ponctuelles à destination des parents.

Exercice incendie et plan évacuation aux écoles : Pierre LIATARD signale qu'il faudrait que les pompiers ou un autre organisme puisse venir afin de valider l'exercice, et déterminer les endroits les plus

judicieux de regroupement. Le devis et l'installation de l'alarme incendie dans la classe primaire est en cours.

Fouilles archéologiques : journée de présentation le 24 janvier, dans la salle d'animation rurale. Monsieur PERROT se charge de contacter les organisateurs pour lancer les invitations.

Problème desserte électrique : il est rappelé que les habitants d'un quartier de Panossas avaient saisi la Mairie pour un problème de microcoupures sur le réseau électrique. Les services d'ERDF ont donc été saisis, une réponse est parvenue aux pétitionnaires, avec copie à la Mairie. **Salle d'animation rurale** : il est fait part du courrier de doléances d'un utilisateur de la salle. Il est convenu de faire établir des devis pour voir s'il est possible de rajouter un frigo, installer un four électrique, éventuellement un lave-vaisselle. Il conviendra au préalable de s'assurer auprès de la commission de sécurité de leur avis favorable. D'autre part, il est demandé que l'électricien en charge de l'entretien puisse intervenir très rapidement..

ACCES TERRAIN CONTREBAS SALLE D'ANIMATION RURALE

Monsieur BOUTHILLON a demandé qu'il soit étudié la possibilité d'avoir une sortie par le terrain communal, car il souhaite une sortie privative par rapport à ses locataires. Il achèterait alors une partie du talus en contrebas de la SAR pour élargir le passage. Marcel MONICHON signale que cette demande est entre autres motivée par le fait qu'il n'est pas possible de modifier la sortie sur la D18. Louis MICHUT répond qu'il n'avait pas compris cela lors d'un rendez-vous il y a quelques années avec le Conseil Général. Il lui semble qu'il n'est pas possible d'interdire des sorties si la sortie est déjà existante. Elle peut être rénovée en tant que telle, ou modifiée pour aménager une sortie en bateau (en respectant les dimensions réglementaires, angle de vision et recul) en cas de nouvelles constructions.

Jérôme MOUNIER-POULAT donne un avis défavorable. Pour permettre une sortie, il faudrait donc créer une convention de passage ou une servitude dans un lieu qui est très piétonnier, jouxtant les sorties des écoles, l'agorespace et la salle des fêtes. Cela va multiplier les véhicules et instaurer une insécurité pour les piétons. C'est le seul lieu dans le village où il y a une aire de rencontre et il faut donc raisonner sur les inconvénients à long terme.

Un débat s'engage concernant les risques futurs liés notamment aux conditions d'utilisation, la limitation du nombre de véhicules, la sécurité du secteur, le coût pour l'entretien du passage, si une autorisation de sortie était donnée sur ce secteur. Pierre PERROT propose de répondre au demandeur que le conseil n'a pas pu se prononcer et souhaite obtenir des renseignements juridiques complémentaires afin qu'il puisse regrouper tous les éléments avant de se positionner définitivement.

Dossier BOUAZIZ : Marcel MONICHON demande si la CCIC a fait le nécessaire pour étudier les possibilités de réglementation de circulation sur la voirie d'Antouillet, car les véhicules font demi-tour chez M. BOUAZIZ qui n'a pas encore pu installer son portail. La CCIC est chargée d'étudier les possibilités pour améliorer la sécurité dans le secteur, et à ce titre, un comptage est en cours.

Aménagement sécurité voirie En Billieud : Yves BORDEL demande où cela en est devant chez lui. Pierre PERROT répond que la CCIC étudie les possibilités.

Réunions diverses :

- Arbre de Noël : 20 décembre
- Vœux du Maire : 11 janvier 2014 à 17 heures.
- Soirée archéologique : 24 janvier
- Animations Lo parvi : se référer sur leur agenda ou leur site internet
- Date des élections :
- Municipales : dimanche 23 et 30 mars 2014
- Européennes : dimanche 25 mai 2014.

Pour info, date prévisionnelle prochaine réunion de conseil : 03 février 2013, à 19 h 00

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.